

L'actualité

de Lumigny - Nesles - Ormeaux



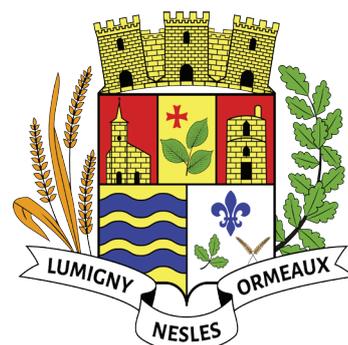
*Toute l'équipe municipale vous souhaite
une bonne et heureuse Année 2023 !*

LNO 360°

DOSSIER : PCS

FOCUS : la STEP de Nesles

SONDAGE : fusion des 3 villages



Infos mairie

L'EDITO DU MAIRE

Chers administrés,



Je profite de cette nouvelle édition du Bulletin pour vous souhaiter au nom de l'équipe municipale une bonne et heureuse année 2023.

A cette occasion nous souhaitons vous dévoiler l'action de la municipalité et les orientations de notre politique pour l'année à venir.

Les médias quotidiens vous ont sûrement convaincus que l'année 2023 allait être très difficile : nous subissons depuis trois ans une succession de « crises ». La pandémie COVID-19, qui revient par période sous la forme de rebond épidémique, en se demandant s'il faut remettre le masque, conserver les distanciations sociales, se tester, ou encore se faire vacciner.

Puis l'inflation, conséquence directe de la pandémie et de la guerre en Ukraine, qui va nous amener vers une récession et possiblement vers une crise économique.

Enfin, la crise énergétique où nous payons les mauvaises décisions politiques de ces dernières années, avec une augmentation considérable des coûts.

Nous allons donc travailler afin que la commune puisse continuer à vous apporter services, accompagnements, animations sur notre commune et sortir de cette période anxiogène.

Ainsi, vous trouverez dans ce numéro un aperçu des actions mises en place et des projets à venir. La tâche sera difficile, mais soyez assuré de mon engagement intégral et celui de l'équipe municipale mais également des agents de la collectivité, pour atteindre cet objectif.

Pascale LEVAILLANT

LA SOIRÉE DES VŒUX DU MAIRE

Voici les points forts du discours de Madame le Maire, le 6 janvier dernier à Terres des Singes :

BUDGET 2023 :

« Et nous allons tout de suite vous rassurer : aucune hausse des taux d'imposition cette année. Nous sommes très conscients des efforts que vous avez consentis.../... mais c'était indispensable pour donner un nouveau souffle à la commune »

SÉCURITÉ :

« La commune va investir cette année dans un dispositif de vidéoprotection. Prévu sur trois ans, à raison d'un village par an, des caméras de vidéosurveillance seront implantées dans un premier temps à chaque entrée et sortie d'agglomération.»

TRAVAUX :

« La priorité sera tournée vers l'isolation et la réhabilitation de nos bâtiments.

- Construction d'un local pour nos agents techniques à Lumigny, financé par un contrat rural »

VOIRIE :

« Le projet d'aménagement de la route de Bernay, rue du Mée et route de Bourbeaudoin suit toujours son cours »

CHEMINS :

« La végétalisation sera un élément crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous allons végétaliser les chemins ruraux pour plus de biodiversité et planter des arbres en agglomération dans un premier temps »

PEDT & GROUPE SCOLAIRE :

« Elaboration d'un Projet Educatif Du Territoire, qui permettra à l'horizon 2024 de coordonner les actions des acteurs éducatifs de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant »

« Car l'Enfance-Jeunesse fait partie des priorités de la municipalité pour nous amener à terme vers le projet de groupe scolaire.»



LES CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE 2022



Le vendredi 11 novembre 2022, nous avons rendu hommage à tous les soldats qui sont morts au combat pour que nous puissions vivre dans un pays libre. Bien entendu cette année la cérémonie a également rendu hommage aux soldats et l'ensemble du peuple ukrainien qui se battent en ce moment pour leur liberté !

LA BRIGADE NUMÉRIQUE

La gendarmerie de Coulommiers dispose désormais d'une brigade numérique répondant en ligne à de très nombreuses questions. Un récent sondage a montré que cette unité animée par des gendarmes de terrain est opérationnelle 24h sur 24, 7 jours sur 7 n'était pas encore très connue !

N'hésitez pas à partager cette information, et, dès que vous en aurez besoin, à poser toutes vos questions à cette brigade numérique.
Via leur site : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique>

Infos mairie

LA SORTIE DES ANCIENS



Cette année la sortie des anciens a commencé par un dîner au restaurant Hollywood Savoy qui a été suivi par une représentation au Théâtre des Variétés pour voir la pièce :

«Je préfère qu'on reste ensemble» interprétée par Michelle Bernier et Olivier Sitruck.

La soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et le retour tardif dans les villages n'a pas altéré l'entrain de nos aînés !

LE REGLEMENT D'ACCES AU TERRAIN DE BOULES D'ORMEAUX

Le terrain de boules d'Ormeaux est destiné à l'usage de la pétanque et non aux rassemblements nocturnes. Si vous constatez que cette réglementation n'est pas respectée et que les nuisances occasionnées gênent la tranquillité du village, nous vous invitons à composer le 17.

POSITIONNEMENT DES POUBELLES

Pour des raisons de civilité, nous demandons aux automobilistes de ne plus mettre les containers des poubelles sur des emplacements réservés au stationnement.

Rappel : pour des raisons de sécurité routière, les containers des poubelles ne doivent en aucun cas être mis au milieu de la rue.

Elles doivent être mises sur le bord des trottoirs.

FRANÇOIS SCHLOSSER (1935-2022) NOUS A QUITTÉ

Monsieur Schlosser ancien journaliste de talent était connu dans notre commune pour son implication dans l'animation de nos trois communes associées. Dès les années 1980, il se lance, avec son épouse Malou, dans la création d'associations, de kermesses, d'expositions, dans l'ouverture d'une bibliothèque, dans la mise en place d'ateliers cuisine, de sorties avec visites de sites ou de randonnées sur les chemins de nos villages.

Des activités à destination des jeunes, des anciens, de tous..

Mais le point d'orgue de cette aventure fut certainement la création du journal OYET en 1985, narrant trente ans de la grande histoire de nos villages qui cotoya la petite sous la plume de Monsieur et Madame Schlosser et de nombreux pans de l'histoire de Lumigny, Nesles et Ormeaux furent retrouvés grâce à leurs recherches.

La protection du patrimoine était pour François Schlosser un véritable combat et tout particulièrement la sauvegarde des chemins ruraux.

Nos pensées vont vers sa famille et ses proches.

RÈGLES DE BON VOISINAGE : BRUIT & INTERDICTION DES FEUX D'ARTIFICE

Dans le cadre du bien vivre ensemble il est toujours courtois de prévenir ses voisins lorsque l'on fait une fête.

Mais également d'essayer de limiter le bruit autant que possible..

L'usage des feux d'artifice, quant à lui, est soumis à réglementation.

Selon la catégorie, une autorisation de la mairie ou de la préfecture sera nécessaire.

Veuillez s'il vous plaît, vous informer en mairie pour connaître la réglementation et faire une déclaration préalable.

INFOS CIMETIÈRES & GESTION VERTUEUSE ZÉRO PHYTO

INFOS CIMETIÈRES :

Pour permettre aux habitants et à la municipalité de mieux se repérer dans les cimetières, il a été effectué un numérotage des concessions funéraires.

A noter : des panneaux indiquant les emplacements seront posés à l'entrée des trois cimetières.



GESTION VERTUEUSE ZÉRO PHYTO :

La loi Labbé interdit depuis juillet dernier d'effectuer des traitements phyto-sanitaires sur les espaces publics..

Les services techniques du village font ce qu'ils peuvent et la Mairie réfléchit parallèlement à des solutions d'aménagement des cimetières.

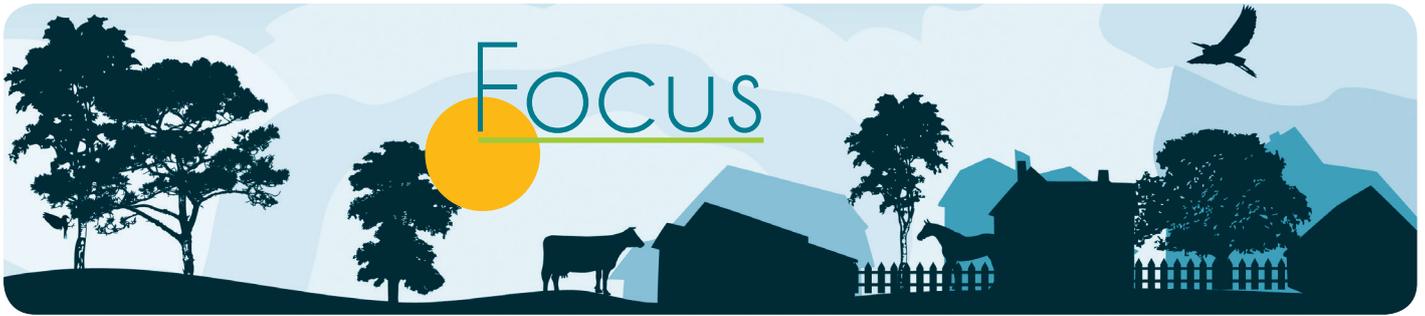
Donc ne pensez pas que nous négligeons l'entretien des villages et des cimetières, nous respectons simplement la loi !

Les jardiniers du Père Lachaise, cimetière parisien, partagent leur expérience..

«Ça a été une charge de travail supplémentaire. Avec les pesticides, c'était beaucoup plus rapide », reconnaît Rémy, agent technique.

Pour Jean-Claude, jardinier au Père Lachaise, «le changement se situe surtout au niveau de la santé. C'est bien mieux pour nous, mais aussi pour les visiteurs ».

Ces jardiniers ont également vu réapparaître tout un écosystème, notamment les oiseaux et les papillons..



LA STEP DE NESLES : infos

Présentation de la nouvelle station d'épuration (STEP) du village de Nesles-la-Gilberte. L'ancienne station (système par boues activées) étant devenue obsolète, il était nécessaire de procéder à son remplacement. (pour mémoire, sa mise en service datait de 1975). L'ancienne station d'épuration a été totalement démantelée et l'emplacement a été végétalisé.

Ce projet démarré en 2019 a été pris en charge par la nouvelle équipe municipale dès sa prise de fonction à la fin du printemps 2020.

Les études réalisées par le bureau d'études SCE Aménagement & Environnement nous ont permis avec l'aide de la Direction de l'eau, de l'Environnement et de l'Agriculture, de retenir l'entreprise ERSE pour la construction de la nouvelle STEP. Ce dossier bien maîtrisé a été financé à l'aide de subventions, pour un taux de 80% du montant total, avec un reste à charge pour la commune de 20% du montant total.

Les travaux ont ainsi débuté en juillet 2021 avec un objectif de mise en service en janvier 2022. Malheureusement, des impondérables ont généré un report de délai, et la mise en service a été effective en juillet 2022.

Depuis cette date, la station fonctionne parfaitement, les analyses de notre délégataire SUEZ à l'appui.

La nouvelle station utilise le même procédé que la station d'Ormeaux mise en service en 2015.

Ce procédé d'épuration écologique est basé sur le principe des filtres plantés de roseaux à percolation verticale.

Les roseaux sont plantés dans des bassins filtrants constitués d'un substrat minéral d'une granulométrie soigneusement choisie.

Ces bassins composés de deux étages sont parfaitement étanches.

Les roseaux, via leur système racinaire, ont une action mécanique dans la dégradation de la matière organique.

Avec le vent, ils cassent la croûte qui se forme au niveau de leurs racines, ce qui a pour effet de limiter les phénomènes de colmatage et ainsi de garantir la perméabilité du système de filtration en surface.

Ce phénomène est appelé percolation. Les roseaux colonisent rapidement la totalité des bassins des deux étages.

Une fois par an, en automne, il faut couper la partie végétative des roseaux.

Cette opération qu'on appelle «faucardage», permet d'apporter de l'oxygène aux bassins.

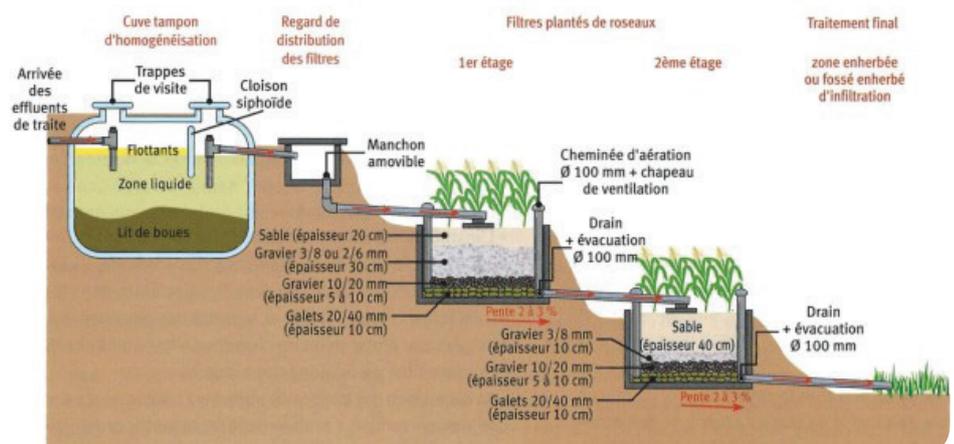
En effet, en période hivernale, les roseaux sont secs et ne peuvent plus apporter d'oxygène par leurs racines.

En revanche, les rhizomes étant creux et toujours en place quel que soit la saison, l'air circule à l'intérieur et c'est ainsi que se fait l'aération des bassins, nécessaire aux bactéries.

Le système « filtres plantés de roseaux » convient parfaitement aux petites communes rurales, et offre de très bonnes performances épuratoires.

Il n'y a aucun risque d'odeurs, une bonne intégration paysagère, et un faible coût d'exploitation. Le retour d'exploitation de la STEP d'Ormeaux nous le prouve.

Voir schéma de principe ci-dessous :





FUSION DES 3 VILLAGES ?

Avec ce sondage nous sollicitons votre avis sur le lancement de la procédure de fusion administrative de nos trois villages.

Depuis le 1^{er} janvier 1973, les villages et hameaux de Lumigny-Champlet, Nesles-la-Gilberde-Le Mée et Ormeaux-Rigny ont décidé de se regrouper pour devenir une commune unique.

UN REGROUPEMENT ET NON UNE FUSION, permise par la « loi Marcellin » du 16 juillet 1971, c'est-à-dire une étape intermédiaire pour ces trois villages de mettre leurs ressources en commun en vue de réaliser des projets plus ambitieux (à l'époque la réalisation des Stations d'épuration de Lumigny et de Nesles-Ormeaux).

Lumigny-Nesles-Ormeaux est devenu juridiquement une commune unique avec un statut particulier car chaque village pouvait conserver sa propre organisation : un maire délégué pour Nesles, un pour Ormeaux et un Maire Principal pour l'ensemble, deux mairies annexes, 3 CCAS, 3 registres d'état civil distincts...

Mais au-delà de ces spécificités, le fonctionnement de la commune est identique aux autres collectivités, selon la réglementation en vigueur, avec un unique financement commun et une centralisation des actes ou démarches administratifs (ves).

Pour l'élaboration des projets, la municipalité veille à ce qu'ils soient réalisés en fonction des besoins, alternativement sur les villages, afin d'offrir un service de proximité à l'ensemble des habitants tout en rationalisant les dépenses sur des projets pérennes (comme l'idée de regrouper les services scolaires et périscolaires sur un seul pôle permettant un gain de temps, de praticité pour les parents et une réduction des coûts de fonctionnement par la mutualisation des équipements).

Ce patrimoine multiplié par trois que la commune s'efforce de préserver, tel que les églises ou les lavoirs et ce malgré des dotations qui ne tiennent pas compte de ces dépenses multipliées par 3, reste une charge financière importante sur notre budget. Des équipements similaires en vue d'assurer une autonomie de fonctionnement : comme par exemple la création d'une station d'épuration par village.

Le linéaire de voirie communal qu'il faut essayer d'entretenir ou une réfection complète.

Ou encore des manifestations municipales qui s'effectuent à tour de rôle dans chaque village.

Ainsi, 50 ans plus tard, nous pensons que la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux doit passer par une « fusion » des trois villages et hameaux, dont l'impact n'en sera qu'une simplification purement administrative.

C'est ce qui nous permettrait par exemple d'unifier la tenue de trois registres d'état civil en un seul, d'aliéner les Mairies Annexes qui ne sont plus opérationnelles au niveau administratif, afin de les réaffecter à d'autres fonctions, telle que la Mairie de Nesles par exemple en Maison médicale. Cela permettrait de rendre un service utile à la population de nos villages et équilibrerait ses coûts de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ces bâtiments sont très coûteux en entretien et n'offrent pas de réels services aux administrés.

Avant de débattre de ce sujet au Conseil municipal, nous souhaitons connaître préalablement votre avis.

En comptant sur votre participation.

Coupon à retourner en Mairie au plus tard lundi 27 mars 2023

Seriez-vous favorable à une fusion complète :

oui

non

Si réponse négative (merci de nous en indiquer brièvement les raisons) :

.....

Facultatif :

Nom : *Prénom :*

Adresse :

Lumigny

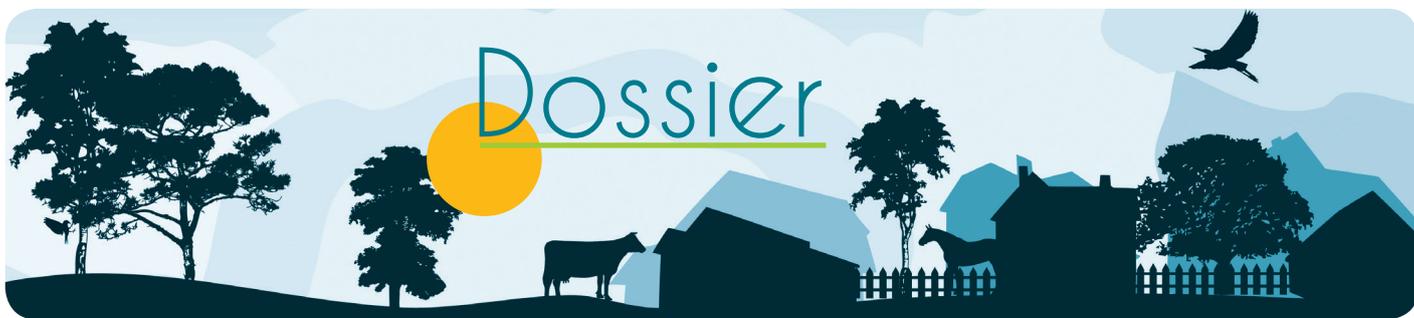
Champlet

Nesles

Le Mée

Ormeaux

Rigny



Dossier

Vous avez dit PCS ?...

La commune s'est lancée depuis un an maintenant sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Lancé initialement en 2013, le PCS a été mis en suspend malgré le caractère vital de ce document.

En effet, le PCS définit localement les procédures d'extrême urgence que la commune doit appliquer lorsqu'elle est confrontée à des crises : *incendie, catastrophes naturelles, accidents graves, coupures d'électricité...*

Autrement dit, l'objectif du PCS est d'anticiper les situations de crises en se formant, en créant un schéma d'organisation, des outils techniques afin de pouvoir faire face et éviter ainsi de basculer dans le chaos.

Il ne peut y avoir de plan général et global, chaque commune, chaque territoire dispose de ses propres spécificités : la configuration du terrain, les entreprises implantées sur le territoire, les aléas météorologiques, la population, les moyens à disposition des pouvoirs publics.

C'est la raison pour laquelle chaque ville et village doit élaborer et se doter d'un plan sur mesure qui doit faire l'objet d'une approbation des services de l'Etat.

En cas de crise, la gestion sera assurée à partir d'un Poste de Commandement Communal qui sera présidé par Madame le Maire et permettra de recevoir et traiter les informations directement avec les services de la préfecture afin d'analyser la situation et de coordonner les actions sur le terrain avec les moyens humains, matériels et énergétiques mis à disposition.



Notre PCS est en phase de finalisation, mais beaucoup de travail reste à accomplir :

1) Un important travail de recensement de la population, notamment pour identifier les personnes fragiles et vulnérables, doit être réalisé.

(personnes âgées et isolées, personnes présentant un handicap ou une pathologie sévère).

Cela permettra en cas de crise, de contacter prioritairement ces personnes afin de les mettre en sécurité si besoin.

2) Un travail de sensibilisation et la mise en œuvre d'une démarche d'information préventive de la population face aux risques majeurs et notamment l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (*le DICRIM qui sera distribué à chaque foyer*).

C'est la raison pour laquelle tout au long de cette démarche, un travail de pédagogie et de sensibilisation à destination de tous les acteurs concernés (*élus, agents territoriaux, partenaires externes, population...*) sera nécessaire.

3) La recherche de bénévoles pour rejoindre la mission de sécurité civile de la commune. Elle permet d'aider les agents municipaux en cas de catastrophe naturelles (*ex : inondations, incendies de forêts*) ou d'accidents industriels (*ex : explosion d'une usine...*).

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Nous recherchons des bénévoles pour aider sur le terrain si nécessaire mais également des personnes qui ont du matériel à disposition et qui pourrait être utilisé en cas de catastrophes naturelles, notamment : des bâches, des tronçonneuses, des tracteurs, des pompes...





Si vous êtes intéressés, contactez la mairie au 01.64.25.64.73 ou via contact@mairie-lno.fr afin que nous puissions vous intégrer dans le PCS.

Les missions susceptibles d'être confiées sont les suivantes :

- L'accueil des sinistrés dans un centre de regroupement.
- La participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier.
- L'aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable.
- Le suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid.
- La surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau.
- L'aide au nettoyage et à la remise en état des habitations.
- L'aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives.
- La collecte et la distribution de dons au profit des sinistrés.

4) Pour être efficace lors d'un événement, le maire et ses services doivent s'approprier pleinement les procédures et les actions prévues par le plan. Cet objectif ne peut pas être atteint en proposant un canevas type.

C'est ce travail de réflexion, de concertation qui permet d'acquérir les connaissances, les bons comportements et les réflexes utiles lors des situations inopinées.

C'est pourquoi la réalisation périodique, en collaboration avec, le Service Départemental d'Incendie & de Secours de Seine-et-Marne et la Compagnie Départementale de la Gendarmerie Nationale, d'une mise en situation est nécessaire pour éprouver l'efficacité de ce plan. A savoir des exercices de simulation d'évacuation de la population. Les modalités de ces exercices seront annoncées ultérieurement.

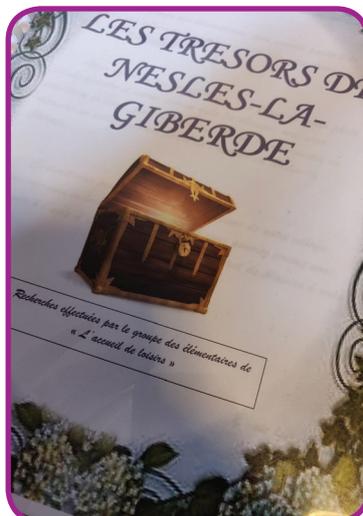
Les services municipaux restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires, que ce soit pour lever des inquiétudes ou vous investir personnellement sur ce projet.

Centre de loisirs



Un premier trimestre très riche au centre de loisirs !

Après un projet sur le thème du moyen-âge et des chevaliers et princesses, que les élémentaires ont finalisé par le livret des «trésors de Nesles-la-Gilberde», les vacances d'Halloween permirent de s'amuser autour d'activités sur la peur et autre concours de monstres. Pour clore cette année, un spectacle de magie, en présence du Maire et de l'élue enfance-jeunesse, a permis aux enfants et à leur famille de passer un moment féérique et convivial au centre de loisirs.



Infos vertes

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE À LA MAIRIE

Des projets sont en cours pour rénover l'isolation de plusieurs bâtiments communaux.

La Mairie travaille pour ses prochaines demandes de subventions à l'isolation de bâtiments communaux, par exemple : les mairies de Lumigny et de Nesles, les vestiaires du stade de Lumigny...

Des travaux qui sur le long terme permettront de dégager des économies financières.

POUR Y VOIR PLUS CLAIR...

Faisant conséquence aux restrictions énergétiques, la mairie a procédé au remplacement des luminaires de certains bâtiments (*mairie, école, centre de loisirs...*), les anciens tubes néons énergivores ont tous été remplacés par des éclairages de type LED plus adaptés et offrant une économie d'énergie de 40 à 70 %.

VEGETALISATION DES VILLAGES & DES CHEMINS RURAUX

La municipalité travaille sur un plan de végétalisation des villages et des chemins ruraux.

Les conditions climatiques actuelles appellent à réflexion sur ce sujet. Les végétaux régulent le climat, apportent une ombre bienvenue par temps de canicule, ils sont des supports de la biodiversité et abritent de nombreux écosystèmes utiles pour la Nature et l'humain. Et enfin il est aujourd'hui acquis par les météorologues que les grandes étendues sans relief attirent les cyclones. Pour toutes ces raisons il nous est apparu important d'agir !

ÉTANG DE NESLES : Pourquoi & qui a coupé les arbres ?

Suite à différentes chutes d'arbres ces derniers hivers la Communauté de Communes du Val Briard, qui a la gestion de l'entretien des étangs de Nesles, a contacté en fin d'année dernière le CAUE 77 (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne*) pour avoir un avis sur l'état sanitaire des arbres.

Ce dernier leur a indiqué qu'il y avait effectivement un gros travail à prévoir, d'autant plus qu'avec la libre circulation des administrés, certains tronçons du parcours devenaient dangereux.

Le CAUE 77 a donc conseillé à la CCVB de prendre contact avec un expert forestier afin de déterminer l'ampleur des travaux à réaliser et les degrés de dangerosité.

La CCVB a missionné l'entreprise « Forest Terre », à Melun qui a procédé à un inventaire précis et détaillé des arbres et tiges devant être éliminés. Il en est ressorti que la quasi-totalité des arbres le long de la RD 201 s'avéraient dangereux car morts ou malades (*des saules et frênes essentiellement*).

Le peu d'arbres encore sains se seraient retrouvés isolés en plein couloir de vent, donc in fine aussi dangereux.

Il a donc été conseillé à la CCVB d'abattre l'ensemble de ce secteur. Il n'est pas prévu de replanter des arbres le long de la RD dans la mesure où les saules fabriquent naturellement des rejets qui vont rapidement se développer.

Pour mémoire, la création de l'étang de Nesles remonte aux années 70-80, donc environ 50 ans ce qui est la durée de vie moyenne des saules.

Ces arbres ont été débités pour finir en plaquettes de bois de chauffage, par une entreprise locale, sans incidence pour les impôts des administrés.

DES BORNES POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES

Nous avons été retenus pour la pose de 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques (*sachant que la fin de la vente des véhicules thermiques est prévue pour 2035*). Leur localisation est à l'étude en Mairie et sera validée avec l'opérateur (*SDESM*) courant février, pour une mise en service annoncée en 2025.

NOUS AVONS OBTENU LE LABEL «VILLE AMIE DES ANIMAUX»



Nous avons obtenu en fin d'année dernière notre première «patte» auprès du label «Ville amie des animaux», «domestiques» pourrait-on rajouter; pour ce qui concerne la Faune Sauvage, c'est une autre affaire...

Mais restons optimistes, les consciences vont s'ouvrir, et les animaux seront enfin reconnus comme les êtres doués de sensibilité qu'ils sont...



Infos pratiques

DÉNEIGEMENT & SALAGE DES TROTTOIRS

Par arrêté municipal (002-VC-2023) les propriétaires et les locataires sont tenus de racler puis de balayer la neige sur les trottoirs devant leur habitation, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoir le raclage et le balayage doivent se faire sur un espace de 1 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture ; les habitations qui ont un toit versant sur la voie publique, doivent être équipés de dispositifs adaptés pour éviter la chute de neige ou de glace.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les habitations.

En revanche, en temps de gelée, il est interdit d'évacuer la neige ou la glace sur la voie publique et/ou de faire couler de l'eau sur les trottoirs et autres lieux de passage des piétons.

En cas de difficultés ou d'impossibilité d'assurer le déneigement ou le sablage du verglas, vous devrez vous rapprocher de la Mairie.



Sachez que : votre responsabilité peut être engagée pour négligence (que vous soyez propriétaire habitant le logement ou locataire)

En fonction de votre contrat d'assurance la Responsabilité Civile peut être incluse dans votre contrat habitation ou cela peut être une RC seule et non rattachée à un contrat.

Mais la règle qui est la même pour tous c'est : le non-respect des mesures de déneigement prescrites par la mairie expose les propriétaires à une amende de 38 euros, selon les articles R. 610-5 et 131-13 du Code pénal.

L'ARRET DU RAMASSAGE DES DECHETS VERTS



BONNE NOUVELLE !

Pour 2023 COVALTRI a revu sa copie et le ramassage des déchets verts continue ! Mais nous n'avons aucune assurance pour 2024...

L'ACCES A LA DECHETTERIE DE FONTENAY TRÉSIGNY

POUR OBTENIR LA CARTE DE LA DECHETTERIE DE FONTENAY TRÉSIGNY :

Rendez-vous sur le site :

sietom.com et suivre les indications.

Votre carte vous sera envoyée sous 15 jours une fois la demande validée. Il vous faudra fournir une copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

À noter : la carte du Smitom de Coulommiers reste valable.

HORAIRES MAIRIE

Du lundi au mercredi :

de 9h00 à 12h00

Fermé le jeudi.

Le vendredi :

de 14h30 à 18h30

Les 2^{èmes} samedi de chaque mois.

Prendre rendez-vous pour les rencontres hors horaires et hors jours d'ouverture.

MENTIONS LÉGALES :

Directrice de publication :

Pascal Levaillant

Responsable rédaction & mise en page :

Marie-Pierre Tosi-Duval

Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux

3 Place de l'église 77540

Imprimer par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

PRÉPARONS LA FÊTE DE LA NATURE...

La végétalisation est un élément crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement...

Pour planter malin suivons les conseils de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Par exemple, installer des plantes et fleurs sauvages, naturellement présentes dans l'écosystème, car elles sont génétiquement adaptées à leur environnement.

Ces plantes locales sont généralement plus résilientes et moins sensibles aux stress. De plus, elles offrent nourriture et abri à la faune sauvage, accoutumée à leur présence.

Pour vous aider dans votre choix vous pouvez télécharger le guide de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf

Mais aussi choisir des plantes qui résistent au manque d'eau.

Sélectionner des plantes peu gourmandes en eau, et plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse permet d'avoir un jardin plus esthétique même pendant les périodes les plus critiques.

Attention aux plantes envahissantes, invasives ou inadaptées à la faune locale.

Certains végétaux peuvent avoir un comportement invasif ou envahissant lorsqu'ils trouvent des conditions favorables à leur expansion.

C'est par exemple le cas des herbes de la Pampa, du raisin d'Amérique, de l'ailante...

D'autres plantes sont inadaptées voire dangereuses pour la faune locale.

C'est par exemple le cas de la fleur de l'onagre rose (*Oenothera speciosa*) qui piège parfois les papillons Moro-sphinx venus la butiner...

Installez des abris et des zones refuges dans votre jardin : tas de feuilles, de branchages, bûches, vieilles souches, tas de pierres...

Ou fabriquez un hôtel à insectes !

LE CLUB DES ANCIENS



Le club des anciens reprend du service !

Outre les activités classiques (*cartes et jeux de sociétés*) nous avons prévu d'ouvrir un coin lecture, d'organiser des initiations à l'informatique et au maniement des téléphones portables.

Mais nous souhaitons également proposer des ateliers mémoire,

des conférences/rencontres, des ateliers pratiques et/ou créatifs...

Le Club des Anciens prendra ses quartiers dans l'ancienne Mairie de Nesles, après son lancement officiel à la fin du mois de janvier.

A cette occasion un programme plus détaillé sera présenté aux adhérents autour d'une galette des rois...

Mais il est encore temps de venir rejoindre le Club... et de partager avec nous un après-midi gourmand !

*Il suffit pour cela de contacter :
Mme Jacqueline GUETRE,
la Présidente du Club.*

Tél.: 06 16 09 06 10

A très bientôt et au plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer !

LA RESTAURATION DU LAVOIR DE RIGNY



Le lavoire de Rigny va pouvoir se refaire une beauté !

Ce lieu de patrimoine avait été fortement dégradé...

Nous ne commenterons pas... Mais le 21 octobre dernier, la Commission permanente du Conseil Départemental a attribué à notre commune une subvention de 9815 € pour sa restauration et la mise en place de bancs. Cette halte bucolique pourra donc à nouveau vous accueillir pour un moment de détente, une fois les travaux réalisés courant de cette année.

MAIS D'OÙ VIENT LE NOM DE MA RUE ?

Merci à l'association Histoire et Patrimoine de Lumigny-Nesles-Ormeaux et à Monsieur Marc ROSSI, les autres villages seront mis à l'honneur dans les prochains numéros.

Rue de la Vignotte :

La vignotte est un petit vignoble, mais pourrait aussi désigner une maison en rapport avec la vigne. Ce toponyme nous rappelle que la vigne était cultivée dans notre région. L'Île-de-France a même été le plus important vignoble de France.

Rue de Carrouge :

De son nom exact rue du Carrouge : Il faut comprendre « la rue qui mène au Carrouge ».

Carrouge issu du latin quadrivium est la forme moyenâgeuse du nom carrefour.

Ce très ancien carrefour se situait au niveau de la place du Calvaire avant que le parc de Lumigny ne soit ceint de murs.

La place du Calvaire doit son nom à une croix baptisée Sainte-Hélène érigée en ce lieu le 10 septembre 1786. Au XVIII^e siècle la rue du Carrouge se nommait Grande-Rue.

Rue du Gazonnet :

Il faut comprendre « la rue qui mène au Gazonnet ». Autour des années 1920, le Gazonnet, parfois orthographié Gazonné, était encore un hameau relié à Lumigny par la rue Saint-Jacques qui deviendra rue du Gazonnet dans les années 1970. Gazonnet, du nom gazon issu du francique wazo, désigne un terrain couvert d'herbe courte. Le ru du Gazonnet passant sous l'arche de pierre, en dessous de la route D20, au niveau de la Mare l'Ami doit son nom au site qu'il traverse.

Chemin de Bellevue :

Bellevue, à l'origine, était le nom donné à la dernière maison à droite au bout du chemin, en raison de la vue dégagée qu'elle offrait à ses occupants.

Rue du Paradis :

Elle tire son nom du champ voisin. Il faut noter que l'appellation Paradis de cette grande pièce de terre est largement antérieure à la création du cimetière actuel en 1837.

Le toponyme paradis, dans ce cas, désigne une nécropole proche d'une voie antique.

Rue du Parc :

De son ancien nom rue Neuve, est la plus récente des rues anciennes de Lumigny (*d'où : neuve*), pourtant elle existait déjà au XVIII^e siècle.

Infos villages

LA FIBRE...



Ça y est !!!! Elle est arrivée !!!

LE PÈRE NOËL À L'ÉCOLE



Cette année, toutes les classes ont reçu la visite du Père Noël et de la Mère Noël et ils ne sont pas venus les mains vides... Des chocolats et des livres ont été distribués !



Et ce n'est pas tout... Les Lutins du Père Noël ont fabriqué de jolis porte-clefs en bois pour tous les élèves !



LE MARCHÉ DE NOËL À ORMEAUX EN QUELQUES BULLES

*Les gagnantes du concours du pull de Noël
Bravo Mesdames !*



Du chant !



Des sourires !



De la barbe à papa, du chocolat et du vin chaud...



Un surgelé...



De beaux stands d'exposants...



Toujours du chant !

Et pour finir ils ont allumés le feu !



Des motivées !



De la danse...